

Peuplier : des entreprises participent financièrement au reboisement

La France est le premier pays européen producteur de peuplier. L'exploitation de cette essence fournit chaque année 1 500 000 m³ de bois d'œuvre, un niveau de récolte relativement stable depuis une dizaine d'années. De nombreuses entreprises de la filière peuplier prévoient un accroissement de leur besoin.

Pourtant, depuis quelques années, une parcelle sur deux à une parcelle sur trois n'est pas reboisée après exploitation. Le prix souvent peu motivant du bois sur pied y est pour beaucoup, mais aussi les aléas climatiques ou sanitaires... et bien sûr les nombreuses contraintes réglementaires.

Ce trop faible niveau de reboisement (entre -30 et -50 %) conduit la filière populicole à un déficit généralisé de peuplier d'ici quelques années, ce qui augmentera les prix dans un premier temps mais nuira ensuite considérablement à la filière.

Or pour avoir une filière en bonne santé il faut notamment des propriétaires motivés (qui gèrent, coupent et reboisent) et des entreprises en bonne santé (qui peuvent payer le bois à sa vraie valeur).

En réaction à ce constat, la filière peuplier a décidé de mettre en place la charte *Merci le Peuplier*. Elle vise à apporter aux propriétaires une participation financière au reboisement, en sus du prix d'achat, afin de favoriser les reboisements après récolte et de pérenniser à terme la ressource. Mais son objectif est également d'attirer l'attention des élus et décideurs pour faire évoluer leur regard sur le peuplier, et ainsi redonner à celui-ci une juste place.

Pour le propriétaire, après mise en concurrence des acheteurs, le fonctionnement est simple : s'il vend ses bois à une entreprise adhérente à *Merci le Peuplier*, il peut signer avec elle une convention : il s'engage à reboiser dans les deux ans qui suivent l'exploitation, et l'entreprise s'engage à lui verser 2.50 €/plant dès le reboisement effectué. Le nombre de plants financés correspond au nombre de tiges achetées de plus de 30 cm de diamètre. Les bois doivent être certifiés PEFC, et le cultivar choisi dans la liste des cultivars finançables.

Un supplément de 0.30 €/plant peut être obtenu de la part des pépiniéristes signataires de *Merci le Peuplier*, sous forme d'une remise sur le prix des plants.

En Poitou Charente : le Conseil Régional participe également

Les propriétaires qui ont des parcelles en Poitou-Charentes et qui bénéficient de Merci le Peuplier peuvent obtenir un supplément de 2.50 €/plant de la part du Conseil Régional de Poitou-Charentes (première région à appuyer Merci le Peuplier pour aider à relancer les reboisements), soit jusqu'à 5.30 €/plant au total.

Quelques conseils

Afin de vous assurer que vous bénéficiez des meilleurs tarifs, que ce soit pour la vente des bois ou la réalisation de travaux, demandez toujours des devis à plusieurs entreprises. Faites jouer la concurrence. Et pour faciliter la comparaison lors de la vente d'un lot, demandez un prix global pour ce lot.

Pensez également à demander « Merci le Peuplier » !

Cette charte a été initiée dans l'ouest fin 2011, et début 2014, il y avait déjà plus de 340 ha qui bénéficieront de *Merci le Peuplier* dès leur reboisement. Elle a été étendue au niveau national le 24 avril 2014.

Vous trouverez toutes les informations utiles (la charte avec les modèles de conventions, la liste des entreprises adhérentes, les conditions détaillées, les réponses à vos questions les plus fréquentes...) sur : <http://www.mercilepeuplier.org>

Emmanuel Naudin

Délégué national "Merci le Peuplier"